



CAPA HORS CLASSE DES PROFESSEURS ET CHARGES D'ENSEIGNEMENT EPS VENDREDI 8 juin 2018

Syndicat National de l'Éducation
Physique de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

DECLARATION PRELIMINAIRE

Dans le contexte actuel de remise en cause de nombreuses conquêtes sociales, le paritarisme que le SNEP-FSU a toujours défendu, semble être la prochaine cible dans la libéralisation de la fonction publique. Pourtant, organisations syndicales, élu-e-s des personnels et commissaires paritaires ne défendent rien d'autre que l'équité de traitement entre tous les agents et partout sur le territoire national. Nous ne sommes pas dupes de la manœuvre qui voudrait faire accepter que la simplification administrative s'accompagne nécessairement d'économies budgétaires. La caricature d'économie libérale est de « marchandiser » tout un pan des services publics à la française. Le paritarisme étant un rempart efficace au clientélisme, le gouvernement propose donc de s'en passer. La FSU vient de lancer une grande pétition afin que TOUS nos droits continuent à être défendus par les commissions paritaires.

Avec la mise en place du PPCR, il est important de rappeler que les syndicats de la FSU se sont toujours fortement mobilisés pour obtenir une véritable revalorisation des carrières et des salaires. Aussi, le décret et les circulaires d'applications nationales et académiques réglementant le passage à la hors classe sont des points d'appui nécessaires mais pas encore suffisants. En effet, le barème retenu ne tient que partiellement compte de nos propositions. Néanmoins, si d'autres organisations syndicales préfèrent « botter en touche », en jugeant l'accès à la hors classe et le PPCR trop loin de leur revendication, le SNEP-FSU considère qu'il faudra continuer à amender les textes réglementant les nouvelles carrières. Quelques exemples parmi d'autres concernant cette CAPA:

- L'automatisme des passages pour les collègues atteignant 3 ans dans le 11^{ème} est une revendication légitime pour que toutes et tous puissent atteindre les derniers échelons avant la fin de carrière
- L'avis pérenne des évaluateurs « primaires » ne laisse aucun droit à l'erreur. Or si un collègue reçoit un avis « à consolider » pérenne au 9+2, lors du 3^{ème} rendez-vous de carrière, il est incompréhensible que cet avis ne puisse évoluer vers satisfaisant sur les 20 dernières années de carrière. Une consolidation des acquis permet de maîtriser des compétences et d'atteindre pour le moins un niveau satisfaisant.
- Des chefs d'établissement n'ayant qu'un collègue professeur d'EPS promouvable doivent pouvoir émettre un avis « très satisfaisant » à son égard. Or ce n'est souvent pas le cas, car, à tort, ils pensent que nous faisons partie du contingent global des promouvables. Il serait souhaitable de les alerter à nouveau de la particularité de notre corps. Par ailleurs, lorsque dans un d'établissement il y a 2 professeurs d'EPS promouvables, nous demandons qu'une attention particulière soit portée prioritairement aux enseignants dans les échelons supérieurs afin que les avis « très satisfaisant » permettent une promotion plus rapide de ceux-ci au 11^{ème} échelon.
- Le choix des règles de départage en cas d'égalité de barème n'est pas adapté à la réalité des carrières. De nombreux collègues au 11^{ème}, voire au 10^{ème} actuellement, ont une ancienneté de service bien plus importante que celle de grade. Or un collègue ayant été maître auxiliaire, ayant passé un concours interne, ne doit pas être pénalisé dans l'accès à la hors classe.
- L'attribution des avis de la rectrice « excellent » ou « très satisfaisant » a été fait en fonction des notes d'inspection. Cette période transitoire nous oblige à dénoncer une nouvelle fois les retards d'inspections de certains. En effet, avec trop souvent des notes vieilles de plus de 10 ans (le record étant 25 ans), ces personnels ne peuvent prétendre à l'excellence. Le SNEP FSU demande donc que les mêmes correctifs soient appliqués que précédemment pour des retards de carrière de plus de 4 ans
- Les contingents des avis « excellent » et « très satisfaisant » dans les 3 échelons des promouvables ne permettront pas, dans la période transitoire, aux collègues au 9^{ème} échelon d'obtenir une promotion. Quel

intérêt dès lors de laisser penser à ces collègues « jeunes » que l'avis excellent va leur permettre d'atteindre la Hors classe ? L'avis pérenne a donc un effet pervers qu'il serait souhaitable de résoudre au moins dans cette période transitoire.

- La disparition progressive prévisible des avis « excellent » pour les collègues dans la période transitoire est un vrai problème qui pourrait engendrer un « effet » d'aubaine pour les plus jeunes d'entre eux obtenant un avis excellent à l'issue du rendez-vous de carrière. En effet, en faisant l'impasse sur les mutations des collègues (mais ce sera aussi à n'en pas douter une question éthique quant aux avis pérennes), il restera avant CAPA, seulement 13 avis « excellent » l'an prochain sur les 213 professeurs EPS restants à promouvoir : 4 arriveront au 11^{ème} échelon et 6 arriveront au 10^{ème}. Cette année, ils sont 18 à avoir un avis « excellent » aux 11^{ème} et 10^{ème} échelon, l'an prochain, ils ne seront plus que 10. Nous estimons qu'il est primordial de permettre à Madame la Rectrice de garder un équilibre pour les années à venir pour que des avis « excellent » puissent à nouveau être répartis sur tous les échelons.

Le SNEP FSU ne peut que regretter l'absence d'un groupe de travail où toutes ces questions, et bien d'autres, auraient dû être débattues. Ce qui a été possible dans nombre d'autres académies (mise en place de GT pour envisager une note de service académique la plus consensuelle possible) a été refusé par le secrétaire général de façon autoritaire. Le paritarisme comme force de proposition fait partie de notre ADN. Le nier ne peut qu'engendrer suspicion sur le futur fonctionnement des instances dans notre académie.

D'un point de vue analytique, seulement 30 collègues au 11^{ème} échelon seraient promus sur les 44 possibilités de promotion. Il subsiste donc 11 collègues dont la situation doit être analysée le plus équitablement possible.

En effet, 2 d'entre eux, nés en 56 et 57 nous semblent être des cas prioritaires afin de leur permettre de parcourir la carrière sur 2 grades avant leur départ en retraite.

Pour les 3 autres collègues nés en 1961, il est également important de leur permettre un passage rapide à la hors classe afin d'atteindre dans 6 ans le 7^{ème} échelon de la hors classe.

Pour nos collègues au 10^{ème} échelon, 5 collègues sont nés en 58 et avant. Il nous faut là aussi analyser finement leur possibilité de promotion dès cette année.

Pour certains de ces collègues nous proposons en annexe des choix permettant une promotion dès cette année

Il nous reste à évoquer l'équilibre H/F sur la promotion à la Hors classe :

- D'un point de vue global, nous ne pouvons que nous féliciter des chiffres suivants :
 - o 22 femmes sont promues sur 57 aux échelons de promotion (11^{ème}, 10^{ème} +3 et 10^{ème} +2)
 - o 22 hommes sont promus sur 62 aux échelons de promotion
- Néanmoins, chez les plus jeunes collègues promus au 10^{ème} +2, nous attirons l'attention sur le déséquilibre suivant dû sans aucun doute aux situations de carrière particulière cette année.
 - o 1 femme promue sur 12 possibilités (8%)
 - o 5 hommes promus sur 21 possibilités (24%)

Nous tenons à remercier Mme Gentet pour la précision des documents envoyés et les échanges réguliers qui nous ont permis de préparer au mieux cette toute première CAPA Hors classe dans ce nouveau PPCR dont nous ne percevons pas encore tous les effets bénéfiques pour l'ensemble de nos collègues.

C'est pourquoi, nous ne pouvons terminer notre déclaration sans rappeler notre revendication qui reste plus que jamais légitime : l'avancement de toutes et tous au meilleur rythme serait, comme pour d'autres corps, une incitation supplémentaire au travail en équipe que nous appelons tous de nos vœux.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU :

BOUDES Sarah, FRAYARD Céline, BADET Jérôme, CASTELLAN André, MARTIN Pascal, PASCAL Philippe.